

**COMMUNE DE LOUVRES**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 2008**

L'an deux mille huit, le sept novembre, à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Guy MESSAGER, Maire.

**Etaient présents :**

M. Guy MESSAGER, Maire, Mme Renée DANILO, M. Eddy THOREAU, Mme Françoise EMERY, M. Jean-Pierre FARNAULT, Mme Naïma VOISIN, M. Jean-Marie FOSSIER, Mme Patricia HAUPAS, M. Dominique PONSART, Maires-Adjointes.

M. Jean-Claude LECOINTE, M. Alain CLAUDE, Mme Magali JOUBERT, Mme Simone JOUGLARD, Mme Françoise COLLOMB, M. Frédéric NAVAS, M. Nicolas DUCROCQ, Mme Sarmela SABARATNAM, M. Julien COURY, M. Tony SAVIN, Mme Nathalie CARRIER, M. Abdenour CHIBANE, Mme Brigitte BOSSU, M. Michel WAGNEZ.

**Absents excusés et représentés :**

Mme Samira SAOULI (procuration à M. Jean-Pierre FARNAULT), M. Jean-Claude POTIN (procuration à M. Jean-Marie FOSSIER), Mme Nathalie CAILLARD (procuration à M. Nicolas DUCROCQ), Mme Nathalie PRIEUR (procuration à Mme Naïma VOISIN), M. Nicolas PASTUR (procuration à Mme Renée DANILO), Melle Marion RAHALI (procuration à M. Guy MESSAGER),

M. Alain CLAUDE a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire.

-----

**DISCOURS DE MONSIEUR MESSAGER, MAIRE DE LOUVRES A L'OCCASION**  
**DE LA VENUE DE MONSIEUR LE MAIRE DE DAFORT LE 7 NOVEMBRE 2008**

Tout d'abord, permettez-moi Monsieur Diadjé Gagni CAMARA, Maire de Dafort et cher collègue, de vous remercier, ainsi que vos collaborateurs, de nous faire l'honneur à mes collègues élus du Conseil Municipal et à moi-même de cette visite et d'assister au début de cette séance du 7 novembre de notre Conseil Municipal.

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons ce soir dans notre salle qui est à la fois notre salle du Conseil et des Mariages.

« L'aventure mauritanienne à Louvres », si je peux me permettre cette expression, commence d'abord par des échanges avec Monsieur Touré TOMBE, ressortissant de Dafort à Louvres, que je connais depuis de longues années et qui est en quelque sorte votre Ambassadeur ici dans notre commune. Après un échange de courriers, je vous ai ensuite en novembre 2002 en Mairie rencontré Monsieur CAMARA, Maire de Dafort, commune qui regroupe pas moins de 18 localités représentant 15 000 habitants.

Grâce à votre persévérance et à celle de Monsieur Touré TOMBE, se tient en Mairie de Louvres une réunion le 22 décembre 2002 au cours de laquelle est évoquée la possibilité d'un partenariat entre les deux communes de Louvres et de Dafort.

Cela se traduira par la réalisation d'un puits à ALANA, l'eau étant la priorité des priorités dans votre pays où règne une grande sécheresse et oblige les femmes à parcourir un ou plusieurs kilomètres à pied pour s'approvisionner en eau.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 mars 2003, vote une subvention de 5 000 euros qui servira au financement du projet confié à une ONG, le GRDR qui travaille déjà sur des projets en Mauritanie.

Le puits d'ALANA faisait partie du plan d'actions prioritaires de la commune de Dafort de septembre 2002, que vous nous aviez présenté, Monsieur Le Maire, lors de votre visite en décembre 2002.

Suite à l'invitation de l'association des ressortissants de la commune de Dafort en France, Messieurs Jean Pierre FARNAULT et Eddy THOREAU se rendent en Mauritanie, à Dafort du 15 au 24 janvier 2005 pour inaugurer le puits d'ALANA.

Tous deux se rappellent encore de l'accueil chaleureux et sincère qu'ils ont reçu chez vous. Pendant dix jours, ils ont pu partager la vie mauritanienne au plus profond d'eux-mêmes.

Le 19 janvier 2005, jour de l'inauguration officielle du puits d'ALANA, fut une journée inoubliable pour nos collègues Jean Pierre FARNAULT et Eddy THOREAU. Selon leurs souvenirs, toute la population était venue les accueillir et n'a pas eu assez de mots pour les remercier, notamment les femmes qui n'ont plus besoin de marcher pendant trois kilomètres pour aller chercher de l'eau dans un marigot de surcroît non potable.

Notre présence à cette cérémonie d'inauguration fut l'occasion pour nous de constater que le choix de notre commune de faire un don de 5 000 euros à la commune de Dafort pour réaliser ce puits était un très bon investissement destiné à améliorer la vie des habitants de votre commune.

Dès leur retour, Jean Pierre FARNAULT et Eddy THOREAU nous ont persuadés, sans entrer dans un partenariat financier élaboré ou jumelage, de continuer à aider la commune de Dafort avec les moyens qui sont les nôtres, et de capitaliser chaque année la somme de 1 000 euros de manière à pouvoir financer un autre projet. (*Applaudissements*).

-----  
**Monsieur Diadjé Gagni CAMARA, Maire de Dafort prend la parole** en indiquant qu'il est très heureux d'être parmi nous ce soir pour remercier l'ensemble des élus de vive voix pour tout ce que Louvres fait pour la commune de Dafort. C'est un grand honneur pour lui.

Il insiste pour dire au moins à deux reprises que la commune de Louvres aide les pauvres de son pays et il y est très très sensible.

A l'issue de ces quelques mots, il est très applaudi par l'ensemble du Conseil Municipal.

-----  
Le Procès-Verbal et le Compte rendu de la séance du 19 septembre 2008 sont adoptés, **à l'unanimité des suffrages**,

-----  
**1) SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE AU TITRE DU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2008**  
**BUDGET VILLE : 1 280 000 €**

Mme Renée DANILLO, Maire-Adjoint expose :

Considérant les besoins de financement des investissements 2008 inscrits au Budget de la ville, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un contrat d'emprunt auprès du Crédit Agricole Ile de France aux conditions suivantes :

- Emprunt de 1 280 000 € à taux fixe de 5,13 % à échéances constantes et à périodicité mensuelle avec une commission d'engagement de 0,1 %.  
Le contrat est conclu pour une durée de 20 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages**,

➔ **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer auprès du Crédit Agricole Ile de France les contrats d'emprunt pour le budget de la ville ainsi que tout avenant à venir y afférent.

## 2) DEMANDE DE REMBOURSEMENT AUPRES DU TRESOR PUBLIC DE RENTES PERPETUELLES

Madame Renée DANILO, Maire Adjoint, expose :

Monsieur le Trésorier Principal détient pour la commune quatre rentes perpétuelles 3% en date des 11 février 1926, 13 février 1931, 12 juin 1942 et 2 novembre 1955 pour une valeur globale actualisée de 450,24 euros. Ce montant ne figure pas à l'actif de la commune.

La Trésorerie Générale ayant fait savoir que les titres de ces rentes amorties depuis de nombreuses années, n'étaient pas prescrits mais qu'ils ne produisent plus d'intérêts, il convient donc d'en demander le remboursement.

Une fois les encaissements reçus, il appartiendra au service financier d'effectuer les opérations budgétaires et comptables correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** Monsieur le Maire **à demander** à Monsieur le Trésorier Principal le remboursement de ces rentes d'un montant de 450,24 euros

## 3) REGULARISATION DE L'ACTIF DE LA COMMUNE AUPRES DE LA TRESORERIE

Madame Renée DANILO, Maire Adjoint, expose :

Monsieur le Trésorier Principal a informé la commune qu'elle dispose de 200 parts sociales du Crédit Agricole d'une valeur unitaire de 1,53 euros soit une valeur totale de 306 euros.

Or, ces parts figurent à l'actif de la commune pour un montant de 1 063,09 euros sur le compte 271, soit une différence de 757,09 euros.

L'actif de la commune devant être juste, il convient de constater budgétairement et comptablement cette moins value en effectuant les opérations correspondantes.

Il appartient également au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Trésorier Principal à engager la vente de ces parts sociales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** Monsieur le Trésorier Principal **à vendre** les parts sociales du Crédit Agricole d'un montant de 306 euros.

## 4) FIXATION DU MONTANT DES BOURSES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Mme Naïma VOISIN, Maire-Adjoint, expose :

Le Conseil Municipal est tenu de fixer pour l'année scolaire en cours (2008/2009) les conditions d'attribution et le montant des bourses scolaires municipales.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les barèmes comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	SECONDAIRE	DE LA SECONDE AU BAC GENERAL OU CAP	DE LA SECONDE AU BAC PROFESSIONNEL OU BEP	SUPERIEUR ET AGRICOLE BTS - UNIVERSITE
Inférieur à 381 €	87,25 €	182,40 €	222,05 €	269,65€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **décide d'appliquer** ce barème pour l'année scolaire 2008/2009.

- 5) SIGNATURE DE TROIS CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU VAL D'OISE :**
- **Prestation de Service Unique (PSU). Etablissements d'accueil jeunes enfants 0/4 ans (accueil familial)**
  - **Prestation de Service Accueil temporaire (PSU) Etablissements d'accueil jeunes enfants 0/4 ans (multi accueil)**
  - **Prestation de Service « accueils de loisirs » (maternelles et élémentaires)**

Madame Naïma VOISIN, Maire Adjoint, informe que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales souhaite harmoniser les conditions d'intervention et de versement des différentes prestations précitées et dans ce cadre met en place de nouvelles conventions d'objectifs et de financement d'une durée de 3 ans (du 1<sup>e</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2010).

Ces conventions ont pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, déterminer l'offre de service, fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Elles visent à respecter les règles établies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, en particulier concernant les taux de fréquentation, la notion de seuil d'exclusion, le suivi des présences par le logiciel « Site d'Information Enfance Jeunesse » (SIEJ) qui doit être renseigné par la collectivité trimestriellement, la conservation dans un lieu unique durant toute la convention et pendant 6 ans après le dernier versement tous les justificatifs comptables, financiers et administratifs relatifs à la présente convention.

Il est proposé au Conseil municipal de valider les termes des trois conventions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **décide de valider** les termes des trois conventions d'objectifs et de financement suivantes :

- Prestation de Service Unique (PSU). Etablissements d'accueil jeunes enfants 0/4 ans (accueil familial).
- Prestation de Service Accueil temporaire (PSU) Etablissements d'accueil jeunes enfants 0/4 ans (multi accueil).
- Prestation de Service « accueils de loisirs » (maternelles et élémentaires).

→ **autorise** Monsieur le Maire à **signer** ces conventions qui annuleront et remplaceront les précédentes.

## **6) CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE POUR DES DUPLICOPIEURS**

Monsieur Dominique PONSART, Maire Adjoint, rappelle que par délibération en date du 12 mai 2006, le Conseil municipal avait autorisé la signature d'un contrat de location et de maintenance pour deux duplicopieurs de marque RISO.

L'un des duplicopieurs étant hors service, il est nécessaire de revoir le contrat signé en 2006 pour pouvoir continuer à bénéficier de matériel performant.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer avec la société RISO un nouveau contrat de location et de maintenance d'une durée de cinq ans qui aura les caractéristiques suivantes :

- mise à disposition de deux dupli copieurs de marque RISO « RZ 370 » avec connexion informatique et 4 cylindres couleurs
- mise à disposition d'un duplicopieur de marque RISO « RZ 200 » (A4)
- le service après vente complet
- les encres pour 500 000 copies par an

Ce contrat annule et remplace le précédent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le montant est de 910 euros H.T par trimestre, soit un coût global de 21 767,20 euros T.T.C. pour les 5 années.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2009 de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **autorise** Monsieur le Maire **à signer** avec la société RISO le contrat de location et de maintenance dont les caractéristiques figurent ci-dessus.

#### **7) CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE D'UNE MACHINE A AFFRANCHIR**

Monsieur Dominique PONSART, Maire Adjoint, explique que la machine à affranchir dont la commune est équipée depuis plusieurs années, est devenue obsolète.

Les services de la Poste nous proposent une machine MAILMAX avec enregistrement de la consommation détaillée par produit et télé relevage des index.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer avec la société FRAMA un contrat de location et de maintenance d'une durée de cinq ans, pour un montant annuel de 1 110 euros H.T. et un contrat d'utilisation de cette machine par la Poste sans coût financier

Ce contrat annule et remplace le précédent contrat signé avec la SECAP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2009 de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **autorise** Monsieur le Maire **à signer** avec la société FRAMA le contrat de location et de maintenance de la machine à affranchir et le contrat d'utilisation par la Poste.

#### **8) COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL INTEGRANT LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE**

Monsieur Jean-Marie FOSSIER, Maire-Adjoint, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-39 et D.2224-1 relatifs aux rapports annuels ;

Vu la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne adoptant le rapport annuel du service public de l'assainissement en eaux usées de l'année 2007 ;

Vu le rapport annuel du SIAH du Croult et du Petit Rosne au titre de l'année 2007 ;

Vu les comptes administratifs eaux pluviales et eaux usées de l'année 2007 du SIAH ;

Considérant l'obligation de présentation du rapport susvisé à l'assemblée délibérante ;

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité des suffrages,**

**Article 1 :** de prendre acte du rapport annuel du service public de l'assainissement,

**Article 2 :** de mettre le rapport à disposition du public dans les 15 jours qui suivent la présentation à la présente assemblée,

**Article 3 :** de donner tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

## **9) ASSISTANCE A LA GESTION DES CONTRATS A AFFERMAGE DE SERVICES PUBLICS EN EAU POTABLE ET EN ASSAINISSEMENT**

Monsieur Jean-Marie FOSSIER, Maire-Adjoint, expose :

En préambule, il convient de rappeler que la gestion du service public d'eau potable et d'assainissement (eaux usées et pluviales est déléguée par affermage à la société Veolia-eau).

Il est rappelé également que le Maire est tenu de produire chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Afin d'être conseillé dans le suivi de ces contrats d'affermage et d'être aidé dans la production de ces rapports annuels, il est proposé de se faire assister par un prestataire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il y a donc nécessité de désigner un assistant conseil par procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics et pour une durée de 6 ans. La publicité sera faite dans un journal légal d'annonces (Le Parisien ou la Gazette du Val d'Oise).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **autorise** M. le Maire **à recourir** à un prestataire de service pour l'assister dans le suivi des contrats d'affermage (eau et assainissement),

→ **autorise** M. le Maire **à lancer** la consultation par procédure adaptée et faire la publicité dans un journal légal d'annonces.

→ **autorise** M. le Maire **à signer** tous les documents permettant le lancement de l'opération et les pièces des différents marchés.

## **10) CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION POUR LA REPRESENTATION DU SPECTACLE « LA BOMBE »**

Madame Françoise EMERY, Maire-Adjoint, expose :

Dans le cadre de la programmation de l'Espace Culturel Bernard Dague 2008/2009, la Commission culturelle a prévu la programmation du spectacle « La Bombe » de Carole Greep.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de cession de vente de ce spectacle avec la Compagnie du Préau.

Le montant de la prestation est de 6 330,00 euros TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6042 – 314 du budget général de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **accepte** cette proposition,

→ **autorise** M. le Maire **à signer** le contrat de vente pré cité avec la Compagnie du Préau.

## 11) PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DESIGNATION PAR LES SERVICES FISCAUX DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) sont nommés pour une durée qui suit celle du Conseil Municipal et qu'il est nécessaire, aujourd'hui, de proposer les commissaires qui devront constituer la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs de la commune, suite aux dernières élections municipales.

Il rappelle que dans les communes de plus de 2000 habitants, ce nombre est porté à 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, désignés par les soins du Directeur des Services Fiscaux du Val d'Oise, sur proposition faite par le Conseil Municipal, sur une liste de contribuables en nombre double, donc de 32.

Il rappelle que les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française et âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Ce choix doit assurer une représentation équitable des personnes imposées et un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

M. le Maire propose au Conseil Municipal :  
16 membres titulaires, 16 membres suppléants

COMMISSAIRES TITULAIRES
Monsieur Jacques CARRETTE - 7, rue Robert Demoy - 95380 LOUVRES
Madame Andrée de MARNE - 1, Impasse du Bouteillier - 95380 LOUVRES
Madame Françoise EMERY - 3, rue de Villeron - 95380 LOUVRES
Madame Marie DUBROEUCQ - 16, rue de la Tour - 95380 LOUVRES
Monsieur Bertrand GIRARD BOISSEAU - 34, rue Lucien Girard Boisseau - 95380 PUISEUX EN FRANCE
Monsieur Claude LACROIX - 29 rue Lavoisier - 95380 LOUVRES
Monsieur Dominique PONSART - 44, avenue du Général Leclerc - 95380 LOUVRES
Monsieur Gérard JOUBERT - 11, rue des Acacias - 95380 LOUVRES
Monsieur Jacques DECUPERE - 2, avenue des Tilleuls - 95380 LOUVRES
Monsieur Jean-Claude POIGNARD - 58, avenue du Général Leclerc - 95380 LOUVRES
Monsieur Jean-Louis VINCENT - 11, rue du Bouteillier - 95380 LOUVRES
Monsieur Jean-Pierre FARNAULT - 11, rue Barthelemy Tremblet - 95380 LOUVRES
Monsieur Marcel FOLLIOU - 6, avenue du Bois - 95380 LOUVRES
Monsieur Michel FIXOIS - 23bis rue du Docteur Paul Bruel - 95380 LOUVRES
Monsieur Pierre FOSSIER - 7, rue au Blé - 95380 LOUVRES
Monsieur Pierre RICOEUR - 2, rue Pasteur - 95380 LOUVRES

COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Monsieur Pascal GILLOT - 26, rue du Onze Novembre - 95380 LOUVRES
Monsieur Louis DUMARCHI - 56 avenue du Général Leclerc - 95380 LOUVRES
Monsieur Bernard LANGLET - 57, rue du Onze Novembre - 95380 LOUVRES
Monsieur Louis PATURLANNE - 12, Square d'Orléans - 95380 LOUVRES
Monsieur Pierre DENAUX - 4bis rue de la Fontaine aux Chiens - 95470 SAINT WITZ
Madame Paola DEDEURWALDERDER - 90, rue de Paris - 95380 LOUVRES
Monsieur Daniel DUBREUIL - 12, rue Jules Fossier - 95380 LOUVRES
Monsieur Jackie TRIGALLEZ - 41, rue Pierre et Marie Curie - 95380 LOUVRES
Madame Monique FIEFFE - 5, rue Robert Demoy - 95380 LOUVRES
Monsieur René ZIELINSKI - 5, rue Pierre et Marie Curie - 95380 LOUVRES
Madame Evelyne RICOUX - 11 Impasse du onze Novembre - 95380 LOUVRES
Monsieur Gérard LEBLOND - 5, rue Demaison - 95380 LOUVRES
Monsieur Jean-François DOLLE - 12, rue d'Orville - 95380 LOUVRES
Monsieur Marc LEVASSEUR - 4, Impasse du Luxembourg - 95380 LOUVRES
Madame Jacqueline MALFAIT - 5, avenue du Maréchal Delattre - 95380 LOUVRES
Monsieur Jean Claude CAMUSAT - 22, rue de Bonn - 95380 LOUVRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **approuve** la composition de la liste des commissaires titulaires et suppléants qui sera transmise à M. le Directeur des Services Fiscaux du Val d'Oise.

## 12) RESTAURATION SCOLAIRE : REGLEMENT INTERIEUR

Madame Naïma VOISIN, Maire Adjoint, rappelle que par délibération en date du 25 juin 2004, le Conseil Municipal avait approuvé le règlement intérieur du service restauration scolaire adressé aux familles.

Aujourd'hui, il convient d'en modifier les articles 3 (détermination du prix du repas) et 4 (facturation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **décide d'approuver** les modifications du règlement intérieur de la restauration scolaire.  
Ce nouveau règlement annule et remplace le précédent.

## 13) PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS

**Modification du nombre d'heure de travail hebdomadaire d'un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe :**

Madame Renée DANILO, Maire-Adjoint, expose :

Suite au reclassement pour inaptitude physique d'un agent, effectif depuis le 9 octobre 2008, il a été décidé de redistribuer ses missions d'entretien à titre permanent à d'autres personnels dont un agent titulaire.

Aussi, il convient de procéder aux écritures suivantes au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008

- Fermeture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15H30mn par semaine)
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (34H15mn par semaine).

Le Comité Technique Paritaire réuni en séance le 17 octobre 2008 a rendu un avis favorable sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages,**

→ **décide de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008,** le tableau des emplois comme suit :

- Fermeture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (15H30mn par semaine)
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (34H15mn par semaine).

**Lecture des décisions prises en vertu de la délibération n° 08057 du Conseil Municipal du 4 avril 2008 donnant délégation à M. le Maire de prendre des décisions en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Signature d'une convention avec le CPCV de Saint Prix pour une formation BAFD.
- Signature d'un contrat pour une représentation avec la Compagnie « Pois de Senteur ».
- Avenant n° 4 au contrat d'exploitation et maintenance des installations thermiques de la commune de Louvres (Chaufferie).
- Animation par l'Association Ecole et Famille dans le cadre d'une conférence débat.
- Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'Entreprise « La lune dans les pieds ».
- Convention avec la MJC La Lucarne pour le prêt du minibus municipal.
- Convention de formation avec l'Union des Maires du Val d'Oise.
- Convention avec l'association Pois de Senteur pour la représentation du spectacle « Nez rouge le renne de Noël »

## **INFORMATIONS DE M. GUY MESSENGER, MAIRE.**

### **1.DECES DE MONSIEUR ROBERT DEMICHELIS**

Monsieur Robert DEMICHELIS âgé de 59 ans, Conseiller Municipal de la commune de Louvres, de 1995 à 2001 est décédé le 12 octobre 2008. Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances à sa famille.

### **2.POINT SUR LES FAMILLES SINISTREES DU 33 RUE DE PARIS**

Suite aux différentes interventions de ce début de mois, il a pu être proposé à l'ensemble des familles une solution de relogement.

A ce jour, seul un dossier n'a pas fait l'objet d'un examen par la commission d'attribution du bailleur, il le sera prochainement.

Dans l'attente de la libération des logements, quelques familles continuent à être hébergées à l'hôtel de Louvres.

La salle de danse du gymnase Colignon sera rendue dans les jours prochains à son usage habituel.

### **3.CALENDRIER PREVISIONNEL DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2009**

Les réunions de l'année 2009 du Conseil Municipal se tiendront à 20 heures 30, en mairie aux dates suivantes :

- **Vendredi 30 janvier 2009**
- **Vendredi 20 mars 2009**
- **Vendredi 15 mai 2009**
- **Vendredi 26 juin 2009**
- **Vendredi 25 septembre 2009**
- **Vendredi 6 novembre 2009**
- **Vendredi 11 décembre 2009**

### **4.CAMPAGNE DE DEPISTAGE ORGANISE DU CANCER DU SEIN DANS LE VAL D'OISE**

#### **Le dépistage organisé du cancer du sein :**

**Pour qui :** les femmes âgées de 50 à 74 ans sur tout le territoire français.

**Pourquoi :** le cancer du sein est le plus fréquent des cancers chez les femmes et la première cause de mortalité par cancer.

#### **Les avantages du dépistage organisé :**

- la double lecture des clichés par un second radiologue : (elle permet de détecter 8 % des cancers en moyenne).

- l'ensemble des radiologues sont formés et leur matériel est contrôlé tous les 6 mois.

- la mammographie de dépistage est **gratuite** (prise en charge à 100 % par la Caisse primaire d'assurance maladie).

**Résultat :** En 2007 ce sont 200 cancers qui ont été diagnostiqués dans le Val d'Oise.

Le taux de participation était de 57 %. Pour obtenir une baisse de mortalité significative de 15 à 20 %, ce taux devrait augmenter pour atteindre 70 %.

**Conclusion :** La mammographie de dépistage est un moyen simple, facile et non douloureux. Au final plus de 93 % des mammographies seront normales, 6 % nécessiteront une surveillance. Moins de 1 % des femmes seront suivies pour le traitement d'un cancer, dont la prise en charge sera rapide et d'autant plus efficace que le diagnostic aura été précoce.

**Contact :** Docteur Sylvie Bréchenade, médecin coordinateur sein.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE DÉPISTAGE  
UN NUMERO GRATUIT EST A VOTRE DISPOSITION :  
N°VERT 0800 332 357**

## **5.COMMUNIQUES DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAL D'OISE**

### **La grippe c'est mieux quand on l'évite. Faites vous vacciner !**

*Vous faire vacciner, c'est le seul moyen de vous protéger efficacement contre la grippe. Alors, n'attendez pas l'arrivée de l'épidémie.*

La grippe n'a rien d'un gros rhume : forte fièvre, quintes de toux, douleurs dans les articulations, fatigue générale. Il faut plusieurs semaines pour s'en remettre...

Une affection grippale peut aussi se compliquer, notamment chez les personnes de plus de 65 ans et plus et celles, de tout âge, souffrant de certaines maladies chroniques (asthme, diabète, insuffisance cardiaque...).

#### **Se faire vacciner est efficace...**

Le vaccin empêche de contracter la grippe, ou en limite la gravité. Comme le virus évolue, la composition du vaccin est adaptée chaque année pour être efficace.

#### **...et sans danger**

Les vaccins utilisés en France ont l'objet de nombreux contrôles pour vérifier qu'ils répondent en tous points aux normes en vigueur. Leur efficacité et leur tolérance sont garanties par le respect de ces normes.

#### **Le vaccin gratuit dans certains cas**

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou atteint de certaines affections de longue durée (ALD) vous bénéficiez de la prise en charge à 100% du vaccin par l'assurance maladie. Votre caisse d'assurance maladie vous a adressé un courrier début octobre à cet effet.

#### **Des démarches simplifiées pour les personnes vaccinées l'hiver dernier**

Si vous avez bénéficié du vaccin gratuit l'hiver dernier, vous pouvez vous faire délivrer directement le vaccin chez votre pharmacien en échange du bon que vous a adressé votre caisse d'assurance maladie, puis vous faire vacciner par une infirmière. Plus besoin de consulter au préalable votre médecin traitant afin qu'il vous fasse une prescription.

### **Antibiotiques 2008**

#### **Pour préserver la santé de nos enfants, utilisons les antibiotiques à bon escient !**

Bonne nouvelle : en l'espace de 5 ans la consommation d'antibiotiques dans notre pays a baissé de 25 %, grâce notamment aux campagnes d'informations menées par l'assurance maladie. Un résultat qui témoigne d'un changement d'attitude des Français face à un médicament longtemps considéré comme le remède miracle contre les maladies courantes de l'hiver. A tort, puisqu'il est depuis longtemps démontré que face à des maladies virales telles que la grippe et la plupart des angines et des bronchites, les antibiotiques sont totalement inefficaces. Ils agissent uniquement contre les maladies provoquées par des bactéries.

Pour autant, il ne s'agit pas de relâcher l'effort. Malgré cette baisse significative, la France est toujours le deuxième plus gros consommateur d'antibiotiques en Europe, juste derrière la Grèce. Or on constate que plus les antibiotiques sont utilisés dans un pays, plus les phénomènes de résistance des bactéries aux traitements sont importants. Les menaces que fait planer la résistance bactérienne aux antibiotiques sont réelles. Elles imposent un recours extrêmement vigilant à ce médicament. Sans cet usage « raisonnable » des maladies aussi bénignes, comme des infections urinaires ou intestinales pourraient connaître, selon les experts, une recrudescence et deviendraient plus graves. Déjà, plus du tiers des infections dues au pneumocoque (pneumonies, otites...) sont résistantes à la pénicilline.

Continuer à utiliser les antibiotiques à bon escient est donc plus que jamais nécessaire pour préserver des ressources thérapeutiques précieuses pour notre santé et celle des générations futures.

**6.CE QU'IL FAUT SAVOIR...**  
**PAR LES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES**

**Assurances-vie : Attention à la requalification du contrat ou à la remise en cause de sa validité**

Le placement assurances-vie a des vertus certaines, notamment eu égard à la fiscalité souvent avantageuse supportée par le bénéficiaire au décès du souscripteur.

N'entend-on pas d'ailleurs souvent dire de l'assurance-vie qu'elle est « hors succession » ?

Ce refrain est bien connu.

D'un point de vue purement fiscal, cette affirmation est parfaitement fondée. Au décès du souscripteur, et même si le capital touché par le bénéficiaire peut s'avérer taxable au-delà d'un certain montant, il y a effectivement une fiscalité de l'assurance-vie différente de celle applicable aux autres éléments du patrimoine du défunt.

D'un point de vue cette fois-ci non plus uniquement fiscal mais au regard des règles civiles applicables en matière de succession, cette autonomie a toutefois ses limites.

Ces limites sont posées par le Code des Assurances et les derniers développements de la jurisprudence.

L'assurance-vie ne doit pas être un instrument financier permettant à un souscripteur de vider son patrimoine de sa consistance au détriment des droits de certains créanciers ni même un instrument de contournement des règles du Code Civil lui offrant la possibilité de priver ses descendants de leur réserve héréditaire au bénéfice de l'un ou de certains d'entre eux ou même d'une tierce personne.

Quelle est donc la limite à ne pas dépasser pour éviter le risque de voir le contrat d'assurance remis en cause ou requalifié en simple contrat de capitalisation ou même en donation ? La question n'est pas totalement tranchée par la jurisprudence. Tout est souvent une question d'espèce. Le critère pris en compte est principalement celui du caractère manifestement exagéré des primes versées au regard des facultés du souscripteur. Est également parfois pris en compte le montant des primes versées eu égard à la consistance globale du patrimoine du souscripteur : L'utilité de la souscription pour le souscripteur ou encore d'absence d'aléa lors de la conclusion du contrat dans la mesure où le souscripteur savait son décès prévisible à brève échéance lors de la souscription du contrat et qu'il avait donc l'intention de se dépouiller irrévocablement.

Avant toute décision importante en matière d'assurance-vie, nous ne saurions trop vous conseiller de rencontrer votre notaire afin de vous assurer que le contrat que vous avez souscrit ou que vous allez souscrire correspond bien à vos souhaits.

**CALENDRIER**

**Mardi 11 novembre 2008 – Commémoration du 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918**

Le cortège se formera à 8 heures 45 devant la Mairie et partira à 9 heures pour :

- le Monument FFI
- La plaque de la rue Robert Demoy
- Le Monument aux Morts dans le cimetière communal.

**Du mercredi 12 au dimanche 16 novembre 2008 à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Semaine interculturelle sur le Pays Basque (exposition de tableaux, de photos et de sculptures, chorale, soirée basque).

## **JOURNEES DE L'ARBRE 2008**

### **Du mercredi 12 au mercredi 26 novembre 2008**

Exposition photos en Mairie : Le hall de la Mairie accueille une exposition de photos sur la biodiversité du site d'Orville réalisée par M. et Mme Brout du Groupe de Recherches Historiques et Archéologiques de Louvres-en-Parisis (GRHALP).

### **Samedi 15 novembre de 10 heures à 12 heures**

M. et Mme BROUT proposent une visite du Vallon d'Orville afin de mettre en lumière sa faune et sa biodiversité. Rendez-vous à la ferme Secretain, rue d'Orville à 9 heures 45.

### **Les lundi 17, mardi 18, jeudi 20 et vendredi 21 novembre 2008 de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h :**

#### **Animation Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) destinée aux scolaires**

Construction d'une quarantaine de nids d'hirondelles avec Mme Depasse de l'Association de Protection des Animaux Sauvages du Val d'Oise.

### **Dimanche 23 novembre 2008**

#### **Marche organisée par la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)**

Marche autour des étangs de Commelles. Départ 8 h 30 de la gare de Louvres. Prévoir un billet de train A/R Orry la Ville.

### **Mardi 18 novembre 2008, à 14 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Spectacle jeune public « Tout autour de la terre » d'Eltho Compagnie.

### **Samedi 22 novembre 2008 à 20 heures 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Fest-noz organisé par l'association Kan ar Mor.

### **Du samedi 22 novembre au dimanche 7 décembre 2008 à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Exposition de photos de l'association APAL.

### **Mardi 25 novembre 2008 à 20 heures 30 à Roissy en France**

Conseil de Communauté de Communes  
Réunion ouverte au public.

## **TELETHON A LOUVRES**

### **Vendredi 28 novembre 2008 de 20 h à 22 h 30 – Salles jaune et verte 161 rue de Paris**

Deux concerts : - Les SMALLKAKES, groupe Punk Rock  
- Les PERCU'FOLA, groupe de percussions.

### **Vendredi 5 décembre 2008 de 19 h à 3 h au gymnase Jean Colignon, 10 rue du 8 mai**

Basket : Match Baby, Benjamin, Tournoi 5 x 5 cadets, Seniors F/H.

### **Samedi 6 décembre 2008 de 9 h 30 à 17 h au gymnase Jean Colignon, 10 rue du 8 mai**

Démonstration de 7 sports et des jeux : Basket – Boxe – Judo – Karaté – Pétanque de tatami - Tennis – GR.

Avec la participation de : C.M.OL. - Etoiles de Louvres - Olympic Boxing Club Louvres - Amicale des Locataires Lupariens – JeunEspace.

### **Samedi 6 décembre 2008 de 19 h 30 à 24 h au gymnase Jean Colignon, 10 rue du 8 mai**

Grand loto organisé par la M.J.C. La Lucarne.

### **Samedi 6 décembre 2008 de 10 h à 17 h**

#### **Parkings de Simply à Louvres et de Leader Price à Puiseux-en-France**

Les Sapeurs-Pompiers de Louvres.

### **Dimanche 7 décembre 2008 de 9 h à 18 h au gymnase Jean Colignon, 10 rue du 8 mai**

Brocante organisée par le Comité des Fêtes avec la participation de : Club des Seniors – Réseau d'Echanges de Savoirs – Les Bretons de Louvres KAN AR MOR – Les Centres d'Accueils Péricolaires.

**Samedi 29 novembre 2008 à 20 heures 30 à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Musique « Autour de Brassens » avec Jean-Pierre, Pierre et François BLUTEAU.

**Mardi 9 décembre 2008 à 19 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Réunion Publique d'Information sur l'actualité de l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle.

**Jeudi 11 décembre 2008 à 20 heures 30 en Mairie de Louvres**

Séance du Conseil Municipal – réunion ouverte au public.

**Dimanche 14 décembre 2008 à 15 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Arbre de Noël organisé par la ville et le Comité des Fêtes.

**Mardi 16 décembre 2008 à 20 heures 30 à Roissy en France**

Conseil de Communauté de Communes

Réunion ouverte au public.

**Vendredi 19 décembre 2008 à 19 heures à l'Espace Culturel Bernard Dague**

Vœux de M. le Maire et du Conseil Municipal aux personnalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.